

## **Projet stratégique 2015 - 2018**

Paris, le 3 février 2015

Le projet stratégique 2015-2018, qui est aujourd'hui soumis à la consultation du CCE est d'une **extrême importance pour Pôle Emploi et ses agents** car :

- Il **donne la direction**, le cap pour les **4 années à venir**.
- Il **met en forme** et en musique pour une bonne part **la convention tripartite**.
- Il **met aussi en évidence les évolutions organisationnelles** que va devoir opérer Pôle Emploi.

Si la CFE-CGC Métiers de l'Emploi ne peut qu'être d'accord avec le principe même de ce projet qui consiste à **vouloir faire plus et mieux pour ce qui en ont le plus besoin**, nous maintenons aussi notre alerte sur le risque que ceux qui sont **les plus automnes aujourd'hui**, ceux que nous voyons le moins, **ne deviennent ceux qui auront le plus besoin de nous demain**. Ainsi, nous avons noté positivement la mise en place d'un dispositif d'alerte pour prendre en compte ce risque. Pour autant nous resterons vigilants sur ce sujet, conséquence directe des choix faits face à la volumétrie des demandeurs à recevoir.

Nous notons aussi positivement que ce projet stratégique 2015-2018 poursuit certaines actions engagées dans le cadre de Pôle Emploi 2015 : cela permet ainsi de **donner plus de lisibilité et de stabilité**.

Si à la lecture de ce document, nous avons parfois eu une impression de déjà vu (avec par exemple, la *simplification de l'inscription*, *l'interlocuteur dédié auprès des entreprises*, *l'accompagnement plus personnalisé*, la mise en adéquation entre le profil du DE et les besoins de l'employeur...), nous avons aussi noté l'intention forte de **s'engager vers un nouvel axe, celui du numérique** qui, pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, ne pourra jamais être la solution unique.

Une fois de plus, ce document ne rentre pas dans les modalités de mise en œuvre. Même si nous avons bien entendu les explications du Directeur Général sur la philosophie de ce document, il est de notre **responsabilité à la CFE-CGC Métiers de l'Emploi de noter à nouveau ce manque**.

Car tout projet stratégique qu'il soit, il n'est rien sans les hommes et les femmes qui vont le mettre en œuvre, sans l'organisation, la logistique et les moyens qui seront nécessaires à son déploiement. A la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, nous

## Projet stratégique 2015 - 2018

gardons en mémoire nos alertes « trop peu écoutées » sur le déploiement de la nouvelle offre de service entreprises et qui se sont plus que vérifiées jusque sur le terrain. **Alors même si nous sommes favorables à ce plan stratégique, nous alertons très fortement la Direction Générale sur la question des moyens humains et logistiques ainsi que sur les impacts des changements organisationnels qui ne sont à aucun moment abordés dans ce document.** A titre d'exemple, quel sera l'impact de l'accélération de l'inscription sur les agents de l'indemnisation ? Ou encore comment va-t-on gérer les déroulements de carrière et les évolutions professionnelles dès lors que l'on revient à une certaine spécialisation ?...

**Si aujourd'hui nous donnons un avis favorable sur le projet stratégique qui donne les orientations 2015 -2018, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi attire l'attention de la Direction Générale sur le fait :**

- qu'elle devra absolument nous donner un plan global de toutes les actions qui vont être déployées
- et surtout que la composante RH, en particulier dans sa dimension condition de travail, soit intégrée dès le début de chaque action et qu'elle ne soit pas qu'une simple conséquence comme cela à trop souvent été le cas jusqu'à maintenant.

Si vous avez des questions,  
n'hésitez pas à nous écrire à

[syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr)

Si vous souhaitez nous rejoindre,  
rien de plus simple

vous trouverez notre bulletin d'adhésion sur

[www.cfecgc-metiersdelemploi.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr)

